

Recrutement 2^e année					
INSA de Rennes, Strasbourg, Toulouse					
Qui peut postuler ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en 1^{ère} année de CPGE : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, TSI, TPC - Les étudiants en 1^{ère} année de Licence sciences et/ou techniques - Les étudiants poursuivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur étranger. Vous devez joindre le programme de vos études (niveau équivalent au baccalauréat français + 1) ainsi qu'une attestation du niveau de langue française <p>Ne sont pas concernés par ce recrutement les étudiants de 1^{ère} année de PCEM, Pharmacie, IUT.</p>				
Où déposer mon dossier de candidature ?	Sur ce site : https://candidature.insa-toulouse.fr/				
Date de dépôt des candidatures	Du 20 janvier au 20 mars 2010 minuit (heure France continent)				
Nombre de places offertes	INSA de Rennes : 25 places INSA de Strasbourg : 12 places INSA de Toulouse : 80 places				
Droits de candidature	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">Gratuit</td> <td>Pour les candidats bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2009-2010 (joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">95 euros</td> <td>Pour tous les autres candidats.</td> </tr> </table>	Gratuit	Pour les candidats bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2009-2010 (joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS)	95 euros	Pour tous les autres candidats.
Gratuit	Pour les candidats bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2009-2010 (joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS)				
95 euros	Pour tous les autres candidats.				

Consignes générales pour une entrée en 2^e année

Les jurys INSA n'examinent que les dossiers complets. Il est donc impératif que le vôtre soit constitué en temps voulu, et comprenne sous la forme requise tous les éléments demandés. Tout rejet de candidature dû à l'inobservation des consignes sera définitif et sans appel.

En conséquence, vous devez :

- **Disposer obligatoirement d'une adresse électronique** valide tout au long de la candidature que vous consulterez régulièrement notamment à l'approche des échéances. Cette adresse électronique vous servira de login.
- Transmettre au Service Enseignement de l'INSA de Toulouse, les relevés de notes trimestriels/semestriels de CPGE/L1, le relevé des notes du baccalauréat, et éventuellement l'attestation de bourse 2009-2010 (cf calendrier).
- Saisir les notes du baccalauréat, de CPGE/Licence dans votre dossier en ligne (cf calendrier).

Procédure d'admission

Sur dossier et entretien :

Les résultats universitaires permettent au 1er jury d'admettre, de refuser ou de convoquer des candidats à un entretien.

- Les résultats sont publiés en ligne dans le dossier du candidat.

Les entretiens ne nécessitent aucune préparation scolaire. Les candidats concernés devront confirmer leur participation dans la candidature en ligne, en respectant les délais de réponse (cf calendrier). Remarque : **il n'y aura pas de convocation envoyée par voie postale**. Les candidats seront convoqués à l'INSA de Rennes ou de Toulouse ; le lieu et de l'heure de passage devront être choisis par le candidat.

Les dossiers des candidats convoqués et présents à l'entretien sont de nouveau examinés et le 2^e jury prononce des admissions, des refus et des inscriptions sur liste complémentaire.

- Les résultats sont publiés en ligne dans le dossier du candidat.

Droits de candidature - Lecture obligatoire

La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature, à défaut, elle ne sera pas examinée par le jury. **Ce montant reste acquis définitivement aux INSA, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.**

Un e-mail de confirmation de la prise en compte du paiement/enregistrement de la candidature est systématiquement envoyé. Se manifester auprès du Service Enseignement de l'INSA de Toulouse si vous ne recevez pas cet e-mail.

Le paiement en ligne par Carte Bancaire est à privilégier.

Cette facilité est offerte sur la candidature en ligne en vous redirigeant vers un site de paiement garantissant la sécurité de la transaction.

En cas d'impossibilité absolue de payer par Carte Bancaire, vous pouvez opter pour :

Un paiement par chèque :

- Etabli à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA de Toulouse,
- Adressé au Service Enseignement de l'INSA de Toulouse, dans les 48h qui suivent l'enregistrement de la candidature,
- En indiquant vos nom, prénom au dos du chèque.

Un paiement par mandat-carte international ou virement bancaire :

(à l'exclusion des mandats Western Union). Aussitôt votre paiement effectué, vous devez faire parvenir au Service Enseignement de l'INSA de Toulouse, par courriel (scolar@insa-toulouse.fr) ou télécopie (05-61-55-92-46):

- Le justificatif du paiement en indiquant bien le nom et le prénom du candidat concerné.

Calendrier Concours 2^e année INSA de Rennes, Strasbourg, Toulouse

Date échéance	Actions
Du 20 janvier au 20 mars 2010	Dépôt de candidature sur ce site https://candidature.insa-toulouse.fr/
30 mars 2010	Date limite d'envoi au Service Enseignement de l'INSA de Toulouse : - paiement des droits de candidature - relevés de notes du baccalauréat, 1 ^{er} et 2 ^e trimestres de CPGE / 1 ^{er} semestre de L1 - éventuellement de l'attestation de bourse
17 mai - 15 Juin 2010	Saisie en ligne des notes du baccalauréat, 1 ^{er} et 2 ^e trimestres de CPGE, 1 ^{er} semestre de L1
21 juin – 1 ^{er} juillet 2010	Saisie en ligne des notes du 3 ^e trimestre de CPGE, 2 ^e semestre de L1
2 juillet 2010	Date limite de réception au Service Enseignement de l'INSA de Toulouse, du relevé de notes du 3 ^e trimestre de CPGE / 2 ^e semestre de L1 – possibilité d'envoi par méil (scolar@insa-toulouse.fr) ou fax : 05 61 55 92 46
7 juillet 2010	Publication en ligne des résultats du 1 ^{er} jury (admis, refusé, convoqué à un entretien)
8 juillet 2010 minuit	NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS CONVOQUES A L'ENTRETIEN Date limite de réponse en ligne par le candidat pour confirmer sa participation à l'entretien. Le candidat convoqué choisira en ligne le lieu (INSA de Rennes ou Toulouse), l'horaire de passage – dans la limite des places réservées à chaque horaire
12 juillet 2010	Entretien à l'INSA de Rennes ou Toulouse (Aucun entretien par visioconférence ne sera organisé).
15 juillet 2010	Publication en ligne des résultats du 2 ^e jury (admis, refusé, liste complémentaire).
21 juillet 2010	Date limite de réponse pour les candidats admis ; le candidat doit répondre en ligne à la proposition d'admission qui lui est faite, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et radié de la liste des admis.